



**Aéroport
LANNION**
CÔTE DE GRANIT ROSE

**COMITE SYNDICAL
DU 13 SEPTEMBRE 2022
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 13 septembre à 14 h 00, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose s'est réuni sous la présidence de Monsieur André COENT, après convocation adressée individuellement à chaque membre, le 26 août 2022. Il est précisé que la réunion est réalisée en présentielle et également en visioconférence (V).

Nombre de membres en exercice : 19 titulaires pour 37 voix – 19 suppléants

Présents ce jour : 11 Procurations : 0 représentant au total 23 voix

Étaient présents :

Monsieur André COENT, Madame Marie-Annick GUILLOU, Monsieur Erven LEON, Madame Marie-Louise DRONIOU, Madame Carine HUE, Monsieur Sylvain CAMUS, Monsieur Xavier MARTIN, Monsieur Jacques MAINAGE (V), Monsieur Christophe BETOULE, Monsieur Joël LE JEUNE et Monsieur Yann KERGOAT.

Étaient excusés :

Monsieur Patrice KERVAON, Madame Nadine SALLOU-LE GUEN, Monsieur Pierre TERRIEN, Monsieur Jean-François LE BRAS, Monsieur Loïc MAHE, Monsieur Romuald COCADIN et Madame Anne Françoise PIEDALLU.

Assistaient :

Syndicat Mixte de l'Aéroport : Claire LE BIEZ

Conseil Départemental : Jean-Jacques LE LIEVRE

Lannion-Trégor Communauté : Frédéric LE MAZEAU, Mickaël THOMAS et Claire PROVOST.

Il a été procédé, conformément à l'article à L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Syndical. Monsieur Erven LEON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint,
Monsieur Le Président, déclare la séance ouverte.

Ordre du jour du Conseil Syndical :

- Retrait de Time to Fly de la coordination de l'aéroport au 30/09/2022
- Point sur les discussions sur l'accord collectif (avant études AMO)
- Point sur l'étude AMO
- Point sur le recrutement d'un directeur mutualisé entre les 2 aéroports des Côtes d'Armor

- Mandatement d'un prestataire pour les conditions financières et patrimoniales de la sortie de la CCI du Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit Rose Contributions 2022
- Approbation du guide des redevances 2022
- Questions diverses

Les **Procès-Verbaux des séances du 25 mars 2022 et du 06 avril 2022** sont soumis à approbation des membres. Ces derniers n'appellent pas de remarques et sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

1 – RETRAIT DE TIME TO FLY DE LA COORDINATION DE L'AEROPORT AU 30/09/2022

Rapporteur : André COENT, Président

Monsieur André COENT, Président, informe les membres du comité syndical du souhait de Time To Fly de se retirer de la coordination de l'aéroport au 30/09/2022.

Madame Claire LE BIEZ, salariée de Time To Fly, profite de ce point pour présenter un bilan de la coordination et des actions menées depuis le début de cette mission.

Il est notamment fait mention :

- Installation restaurant KER GUIDO dans l'aérogare
- Consolidation de l'équipe AFIS
- Lancement de l'Airport Carbon Accreditation
- Maintien du trafic malgré la période post-COVID + développement de l'activité Aviation d'affaires
- Installation de deux nouvelles entités aéronautiques sur la plateforme :
- Solutionnement de la problématique hangars aéroclubs : mise en sécurité, travaux, formalisation de convention
- Refonte des relations contractuelles avec les usagers
- Refonte et mise à niveau du guide de redevances
- Audits de suivi DSAC

Monsieur André COENT, Président, remercie Madame Claire LE BIEZ pour le travail effectué et souligne la satisfaction du syndicat sur la réalisation de cette mission.

Monsieur Erven LEON rappelle que Time To Fly a mené la réorganisation de la plateforme suite au départ de la Directrice et laisse une situation saine.

Madame Marie-Annick GUILLOU remercie Madame Claire LE BIEZ pour la qualité de son travail et pour les présentations réalisées.

Monsieur André COENT, Président, précise que Time To Fly avait deux missions : la coordination réalisée par Madame Claire LE BIEZ mais également le management de la sécurité. Il propose que le contrat relatif à cette partie soit maintenu.

Monsieur Jean-Jacques LELIEVRE rappelle que cette prestation est fondamentale comme l'a souligné l'AMO. Le coût est de 800 € par jour, à raison de 1 journée par mois auquel peut s'ajouter au besoin un jour supplémentaire par trimestre.

→ Avis favorable du Comité Syndical

2 – POINT SUR LES DISCUSSIONS SUR L'ACCORD COLLECTIF

Rapporteur : André COENT, Président

Un projet d'accord collectif a été soumis aux salariés en 2021. Des demandes de modifications ont été prises en compte pour notamment la mise en place d'une astreinte et l'attribution de tickets restaurants 12 mois sur 12.

La question de l'annualisation passant de 1 568 h par an à 1 607 heures annuelles reste un sujet compliqué. Après 6 mois de discussions c'est le stand-by face au refus des salariés.

Monsieur Erven LEON estime que le temps de travail doit être adapté aux activités.

Monsieur André COENT, Président, précise que ces discussions ont eu lieu au sein des deux Syndicats : Lannion et Saint-Brieuc.

Madame Marie-Annick GUILLOU demande ce qui justifie la variation du volume horaire et s'il y a un lien avec la variation du nombre de salariés.

Monsieur André COENT, Président, lui répond que la loi impose un temps de travail annuel de 1 607 heures.

Monsieur Erven LEON rappelle qu'il y a eu des changements d'activités depuis la fin de la ligne régulière.

Monsieur André COENT, Président, souligne que le Syndicat est obligé d'appliquer la loi.

Madame Carine HUE demande ce qu'il en est du nombre d'heures annuel appliqué à l'aéroport de Saint-Brieuc.

Monsieur André COENT, Président, lui répond que l'aéroport de Saint-Brieuc est géré par la CCI jusqu'à présent.

Monsieur Jean-Jacques LELIEVRE précise que la CCI applique très certainement le Code du Travail. Il rappelle également que la plateforme de Saint-Brieuc fonctionne sous le système « on request ». Il estime par ailleurs nécessaire de faire converger les statuts des deux syndicats mixtes.

Monsieur Sylvain CAMUS demande la date cible pour cette convergence.

Monsieur Jean-Jacques LELIEVRE lui répond que ce n'est pas facile d'arrêter une date mais vraisemblablement fin 2022 début 2023.

3 – POINT SUR L'ETUDE AMO

Rapporteur : André COENT, Président

Monsieur Jean-Jacques LELIEVRE précise qu'une rencontre sur le volet ressources humaines était prévue en septembre mais a été reportée. Un agent AFIS souhaite partir. Time To Fly se retire de la coordination. Une proposition de nouvel organigramme est à faire. L'étude AMO devrait être livrée début 2023.

Monsieur André COENT, Président, précise qu'une rencontre entre les Présidents de Saint-Brieuc Agglomération, Lannion-Trégor Communauté et le Conseil Départemental puis une rencontre entre les exécutifs des agglomérations et celui du Conseil Départemental seront organisées. Un point avec les conseils communautaires et la commission permanente du Conseil Départemental sera également fait. Durant ces rencontres, seront évoqués :

- La fusion, l'accord collectif, le budget commun
- La mutualisation
- Les dépenses à la baisse et la recherche de nouvelles recettes.

Monsieur Erven LEON demande où en est le projet photovoltaïque.

Monsieur André COENT, Président, lui répond qu'un rendez-vous avec la SEM BREIZH est calé.

Monsieur Joël LE JEUNE indique que le SDE 22 a sollicité les collectivités et qu'il existe des projets propres. Il faut déterminer qui fait quoi et quel porteur de projet est privilégié par Lannion-Trégor Communauté. Mickaël THOMAS précise qu'il y a également une clarification à faire au niveau du foncier.

Monsieur André COENT, Président, précise qu'il existe d'autres SEM qui interviennent en matière de projets photovoltaïques.

Monsieur Jean-Jacques LELIEVRE ajoute qu'il convient juridiquement de passer par des Appels à Manifestation d'Intérêt pour tout projet sur le domaine public.

4 – RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR MUTUALISE ENTRE LES 2 PLATEFORMES

Rapporteur : André COENT, Président

Monsieur André COENT précise qu'une offre d'emploi a été diffusée pour le recrutement d'un seul directeur entre les 2 plateformes. 15 candidatures ont été reçues. Dans un premier temps, 6 ont été retenues pour un entretien. Les candidatures ont été analysées par l'AMO. Le jury se tiendra le 19/09 à 14h (en présence de Mickaël THOMAS pour LTC). La fiche de poste spécifie un emploi polyvalent (administratif, technique et commercial).

Il est précisé que la fiche de poste sera transmise aux membres du Comité Syndical.

5 – CONDITIONS FINANCIERES ET PATRIMONIALES DE SORTIE DU SYNDICAT MIXTE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Rapporteur : André COENT, Président

Monsieur Frédéric LE MAZEAU présente la proposition de Ressources Consultants Finances.
Le périmètre de la mission comprend :

- Le bilan comptable et financier du syndicat (analyse des CA et des derniers bilans comptables)
- L'analyse des modalités d'un retrait (présentation des textes régissant le retrait et élaboration de scénarios de retrait – aspects financiers et budgétaires)

Le coût est de 5 966,98 € HT.

→ **Avis favorable du Comité Syndical**

6 – GUIDE DES REDEVANCES 2023

Rapporteur : André COENT, Président

VU Les tarifs proposés en annexes à la présente délibération ;

Il est précisé qu'il n'y a pas d'harmonisation avec Saint-Brieuc car ils n'ont actuellement pas de guide des redevances. Les augmentations supérieures à l'inflation concernent les prestations n'ayant pas fait l'objet d'augmentation auparavant.

Les tarifs sont différents en fonction du type d'avions.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE, DECIDE DE :

APPROUVER Les tarifs joints en annexe.

PRECISER Que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

PRECISER Que les tarifs votés précédemment et ne figurant pas dans le catalogue des tarifs restent inchangés.

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

7 – QUESTIONS DIVERSES

1 – Energie :

Un problème relatif aux carburants est soulevé avec la fin du contrat Air BP au 16/12/2022. Des rencontres doivent être organisées pour étudier différents scénarios.

2- AFIS :

Un AFIS a exprimé son souhait de quitter le syndicat mixte. Il est en arrêt maladie pour l'instant.

L'absence de l'AFIS conduit à la fermeture de l'aéroport sur certains jours. Par exemple, 7^{ème} ciel n'a pas d'autorisation lorsque la tour est fermée. Claire LE BIEZ indique que des négociations sont en cours avec la DSAC pour pérenniser le parachutisme hors AFIS.

Monsieur Erven LEON souligne l'importance d'avoir un AFIS attaché à la plateforme pour le fonctionnement quotidien.

3- Admission en non-valeur

VU l'état adressé par le Service de Gestion Comptable de Lannion sur les taxes et produits irrécouvrables ;

VU l'instruction budgétaire et comptable ;

VU les taxes et produits irrécouvrables présentés par le Service de Gestion Comptable sont les suivants :

Budget	Article	Années	Montant TTC
Aéroport	6541	2013	444,19 €
	6542	2016 à 2018	1123,12 €
			Total : 1567,31 €

VU les crédits ouverts au Budget Primitif du Syndicat mixte de l'Aéroport de Lannion adopté par délibération du Comité Syndical du 6 avril 2022 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE, DECIDE DE :

ACCEPTER en non-valeur les sommes qui lui sont présentées conformément à l'état dressé par le Service de Gestion Comptable de Lannion et d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion tel qu'exposé ci-dessus ;

AUTORISER Monsieur Le Président, représentant légal de la structure à signer tout document relatif à ce dossier ;

4- Projet hangar IXAIR :

Le projet de hangar IXAIR pour l'accueil de l'hélicoptère de la gendarmerie (?) est évoqué mais en l'absence de plus d'éléments le point sera vu ultérieurement.

La séance est levée à 15h14

André COENT			Carine HUE	
Marie-Annick GUILLOU			Sylvain CAMUS	
Erven LEON			Jacques MAINAGE	
Marie-Louise DRONIOU			Joël LE JEUNE	
			Xavier MARTIN	
			Yann KERGOAT	
			Christophe BETOULE	